



Parti Démocrate-Chrétien
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 41 ch. des Palettes, 1212 Grand-Lancy

Mai 2001 N° 115

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY

Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Initiative pour des quartiers verdoyants et contre-projet: une votation pour rien ou les limites de la démocratie?



Au printemps 1998, l'Association lancéenne d'urbanisme (ALU) lançait une initiative municipale demandant au Conseil municipal de solliciter du Grand Conseil le reclassement en zone villas des trois périmètres que sont «Surville - Les Erables», le «Pied du champignon» et «Les Semailles - Curé-Baud». Ces

trois secteurs sont actuellement en 3^{ème} zone de développement (zone immeubles).

Au terme de trois ans de travaux, le Conseil municipal a adopté un contre-projet qui engage fortement les autorités lancéennes dans un processus de développement modéré (et non à tout crin), assorti d'un certain nombre de garanties en matière environnementale. Autant dire que les concessions faites démontrent une ouverture et une sensibilité au concept de développement durable. Le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a même apporté sa caution, ce qui, de nos jours, est un réel succès compte tenu de sa position.

Les choses auraient pu en rester là. Seulement les initiants, dans leur majorité, ont décidé de maintenir leur initiative arguant du fait de vouloir élargir le débat sur l'aménagement du territoire lancéen. Il va donc y avoir votation! En septembre prochain, en principe.

Mais à quoi va servir une votation populaire de ce type?

On sait déjà d'avance que le Grand Conseil n'entrera vraisemblablement pas en

matière sur un reclassement tel que proposé par les initiants. Ce serait, en effet, contraire au nouveau plan directeur cantonal qui est en voie d'adoption et qui réaffirme la nécessité de densifier les zones suburbaines.

Ce serait ensuite incohérent par rapport au manque de logements dont l'Etat et les milieux immobiliers se font l'écho avec vigueur depuis un certain temps déjà. La crise du logement est à nos portes; elle risque d'être dure et va toucher essentiellement nos jeunes.

Ce serait enfin illogique compte tenu de la volonté du département de l'aménagement qui, pour faire face aux besoins à venir, entend déclasser 600'000 m² de zones villas en zones de logements, dont un important périmètre à la route de La Chapelle, alors que sur la même commune les initiants tentent de faire une démarche inverse.

Il est vrai que chacun aime bien son coin de terre, son arbre, la nature. Le contre-projet qui a été développé avec soin tient largement compte de cet aspect-là des choses; mais, contrairement à l'initiative, il répond en plus aux préoccupations cantonales.

Dès lors, autant dire que l'initiative sera écartée de toute évidence par l'autorité cantonale, quand bien même elle pourrait être acceptée par la population. Cette dernière se sentira dupée; il y aura des frustrations et de l'incompréhension dont les seuls responsables ne seront autres que les initiants.

En définitive, à quoi va bien pouvoir servir cette votation?

Marco Föllmi, Conseiller administratif

Le PDC, artisan d'un processus de concertation



Après avoir formé un groupe de réflexion réunissant initiants et membres de tous les partis politiques lancés, notre groupe s'est exprimé lors de la séance du Conseil municipal du 22 février 2001 dans les termes suivants: «Le groupe Démocrate-chrétien se prononcera bien évidemment en faveur du contre-projet.

En effet, notre parti a vite compris que l'initiative pour des quartiers verdoyants, lancée par l'Alu et qui a été signée par un grand nombre de nos concitoyens était bien évidemment extrême dans ses demandes (déclassement de zones de développement en zones villas), et donc inacceptable pour notre groupe qui se veut le garant d'un développement maîtrisé de Lancy, chose qui ne peut se faire qu'en zones de développement, car nous avons notre mot à dire sur les plans localisés de quartiers, et jouissons en plus du droit de préemption. Mais cette initiative reflétait néanmoins une préoccupation de notre population quant à l'aménagement futur de Lancy. En bref, un raz le bol du béton et des barres était, pour une fois, explicitement et officiellement déclaré.

Nous avons su rassembler, autour d'une même table, initiants et membres de l'ensemble des partis politiques lancés pour débattre ensemble de l'aménagement futur des 3 secteurs concernés par l'initiative. Des discussions ont eu lieu autour de plusieurs axes :

- Qui fait quoi et quelles sont les compétences des autorités communales et cantonales en matière d'aménagement?
- Quelles sont les orientations de l'aménagement actuellement, et ce au travers entre autres, du plan directeur qui était à l'étude et qui vient d'être approuvé par le Grand Conseil?

- Quelles sont les conséquences en cas de déclassement en zones villas (perte du préavis communal sur les plans localisés de quartier, perte du droit de préemption, perte du droit de référendum sur les préavis communaux)?
- Quels sont les désirs, idées des initiants qui seraient susceptibles de donner naissance à une plate-forme commune?

En ce début d'année, notre Conseil ayant décidé de présenter un contre-projet qui a été élaboré en automne 2000, nous avons renoué les contacts avec les initiants et avons pu, à nouveau, tenir compte d'un très grand nombre de leurs remarques dans le contre-projet que nous avons à entériner ce soir.

Nous espérons donc que, ce soir, ce contre-projet, que je qualifierais de consensuel, sera plébiscité par notre Conseil, même s'il ne peut satisfaire totalement chacun d'entre nous. Certes, ce contre-projet fait la part belle à la nature en créant de larges zones de verdure, en demandant expressément l'intervention de paysagistes dans l'élaboration des futurs schémas directeurs qui devraient tenir compte de la végétation existante.

Certes, la densité devrait être réduite des 1,2 usuellement pratiquée en zone de développement à 0,8. Néanmoins, il préserve le concept de zones de développement qui nous permettra d'envisager sereinement l'avenir et d'accueillir, quand cela sera nécessaire, de nouveaux habitants à Lancy et ce, dans de bonnes conditions, tout en préservant ce qui mérite de l'être.

Ce contre-projet, s'il est alléchant de par sa faible densité, demande des efforts financiers très importants, tant à la commune, donc aux citoyens, de par les achats de parcelles qu'il demandera, ainsi qu'aux propriétaires privés qui devront s'attendre à pouvoir tirer moins de leurs biens.

Ce soir, nous souhaitons, qu'avec le vote par le Conseil municipal en faveur de ce contre-projet consensuel, les initiants saisissent l'énorme chance qui leur est offerte d'embarquer définitivement à bord du bon

bateau, et de ne pas persévérer avec leur initiative qui, nous en sommes persuadés, ne trouvera pas grâce aux yeux des autorités cantonales, d'autant plus en cette période de pénurie de logement. De plus, ces mêmes autorités viennent d'approuver un plan directeur qui maintient les 3 secteurs en zone de développement.

Si les initiants faisaient preuve, ces pro-

chains jours, de sagesse et retireraient leur initiative, nous pouvons être sûrs que le Conseiller d'Etat M. Moutinot, qui a écrit récemment tout ce qu'il pensait de bien de notre contre-projet municipal, l'introduirait dans ses visions d'aménagement et ainsi rapidement, nous pourrions voir les effets de notre travail de concertation».

Stéphane Lorenzini

Concept cantonal de la protection de l'environnement



Le 19 avril 2000, la commission de l'environnement de la commune de Lancy a reçu M. Jean-Claude Landry de l'Office cantonal de l'environnement. Lors de cette séance, le concept cantonal de la protection de l'environnement nous a été présenté. Son importance réside dans le fait qu'il définit les grands axes de la politique environnementale de Genève. Il est constitué de deux documents

distincts :

- Le bilan de l'état environnemental qui fournit des informations sur l'état de l'environnement dans le canton et la région ;
- Le concept proprement dit, qui se divise en une partie conceptuelle, des objectifs et des plans d'action.

Le bilan donne par domaine (sol, eaux, air, nature et paysage, etc.) des informations sur l'état de l'environnement, la législation applicable en la matière, les actions entreprises ainsi qu'une évaluation critique de la situation. Les éléments appelés transversaux tels que l'information, la formation, la santé et le patrimoine bâti sont également intégrés dans le bilan.

Par définition, l'environnement de l'homme est l'ensemble de milieux naturels ou artificialisés où celui-ci s'est installé, qu'il exploite et aménage. Ces milieux sont caractérisés d'une part, par leur configuration et leurs composantes physiques, chimiques, biologiques et

humaines. D'autre part, par les processus de transformation, les actions et interactions continues auxquelles ses composantes sont soumises. On peut, ainsi, affirmer que l'environnement est constitué d'éléments naturels et sociaux en interaction.

Le développement durable dont on entend tellement parler, est en fait, le concept fondamental de la protection de l'environnement. Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous pays et groupes de populations sont satisfaits, sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins (Commission Brundtland, 1987). La notion de développement durable implique donc une solidarité entre générations.

Toutes les communes du canton ont dû donner leur avis sur le concept cantonal de la protection de l'environnement sous forme de résolution. J'ai rédigé moi-même un projet de résolution qui, après quelques amendements, a été présenté en séance plénière et approuvé. Dans cette résolution, le Conseil municipal de la commune de Lancy décide de donner un préavis favorable au concept cantonal de la protection de l'environnement tout en assortissant son approbation de quelques remarques (Séance C.M., juin 2000).

La commission de l'environnement de Lancy travaille pour trouver des moyens, afin d'appliquer d'une façon locale tous ces concepts qui ont l'air plutôt théoriques.

Le groupe DC, convaincu de l'importance de ce sujet, se fera toujours un plaisir de vous tenir informés de la suite des travaux.

A notre prochain rendez-vous.

Maribel Malagoli

Bienvenue Nathalie !



Pour remplacer Michel DUPRAZ sur les bancs démocrates-chrétiens, nous accueillons avec un grand plaisir une nouvelle représentante du sexe dit « faible » en la personne de Nathalie REVILLOD. Je prends la responsabilité d'utiliser ce terme provocateur d'une façon inten-

tionnelle, puisque tout le monde sait que nos élues démocrates-chrétiennes sont des femmes de caractère qui savent défendre leurs intérêts et tenir tête aux horribles machos que nous sommes!!! Pour nous les hommes DC, la situation devient sérieuse, puisqu'avec l'arrivée de Nathalie, la représentativité féminine atteint 50% au sein de notre groupe. Je crois savoir que cela doit

représenter un record historique dans l'histoire démocrate chrétienne de Lancy!

Nous nous réjouissons de l'arrivée de la charmante Nathalie, ardemment soutenue par la compagnie des Sapeurs Pompiers de Lancy, puisque son père (Pierre GREMAUD) et son beau-père (Charles REVILLOD) ont commandé durant de longues années ce corps prestigieux de notre commune. Son mari n'est pas en reste, puisqu'il œuvre également, en tant que sergent, au sein de la compagnie des Sapeurs Pompiers de Lancy.

Deux enfants sont issus de ce mariage « brûlant » et malgré son rôle important de mère de famille, elle a tenu à s'engager au niveau de la politique lancelienne.

Nathalie a remplacé Michel DUPRAZ au sein de la commission sociale et de la commission de l'environnement. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre groupe et sommes certains qu'elle accomplira une brillante carrière politique.

François Lance

Un groupe de travail sur ...

"l'encadrement des jeunes dans les milieux sportifs"



...s'est formé il y a peu de temps, pour voir de quelle manière nous pourrions soutenir les clubs sportifs dans leur travail d'encadrement, car ce travail est essentiel pour la vie des jeunes de la commune.

Dans ce but, nous avons auditionné plusieurs clubs sportifs, sports de groupe et individuels. Nous avons réalisé que chacun fonctionnait différemment et, si certains ont peu de problèmes,

d'autres en revanche ont des difficultés à trouver des personnes disponibles et moti-

vées pour encadrer les juniors.

Lors de nos diverses discussions plusieurs sujets annexes ont été abordés, tels que :

- Former des jeunes adolescents (15 à 18 ans) comme aides entraîneurs.
- Organiser des camps multi-sports.
- Installer un mur de grimpe, créer un "Agospace".
- Donner des cours de gym, de boxe, ... ouverts à tous.
- Avoir une collaboration entre les clubs et les maisons de quartier.
- Faire une grande fête du sport à Lancy.
- etc...

Si vous désirez participer à l'une de nos réunions ou que vous êtes intéressé par notre démarche, vous pouvez contacter Mme Martine Casutt, au 794 77 37.

Martine Casutt